

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2008

~~~~~

Date de convocation : 24 octobre 2008

L'an deux mille huit, le trois novembre à dix huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Béatrice ROCHAIX absente excusée.

Madame Marie-Pierre REYNAUD a été nommée secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 29 septembre deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Logement Venterolais : M. le Maire rappelle que l'Association du Logement Venterolais avait été créée en février 1995 pour simplifier le financement de ces logements sociaux. L'association ayant les moyens de rembourser par anticipation l'emprunt souscrit à l'époque pour les travaux, il est proposé de liquider l'association à compter de mars 2009. La gestion des appartements reviendrait à la commune par l'intermédiaire de l'agence Démichelis. Le conseil municipal remercie l'ensemble des membres qui ont fait fonctionner l'association pendant 14 ans.

3) P.L.U. : l'ouverture de l'enquête publique aura lieu le vendredi 7 novembre. Une réunion est programmée le 7 novembre à 18h afin de faire le point des futurs projets en matière d'urbanisme.

4) La C.C.V.E. vient de lancer la révision du Schéma Global d'Assainissement. Cette étude est importante et urgente car elle permettra aux particuliers de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de leurs assainissements individuels après enquête publique.

5) Déclaration d'Utilité Publique : Monsieur le Sous-préfet, suite à sa visite, a confirmé la nécessité d'aménager l'entrée de l'école afin de la sécuriser et notamment faire en sorte :

- que les enfants ne traversent pas la voie pour se rendre à l'école,
- qu'ils ne soient pas dans l'obligation de traverser tout le village pour se rendre au terrain de sport,
- qu'il n'y ait plus d'angle mort dans la cour de récréation.

La procédure peut durer au maximum 18 mois.

M. le Maire rappelle que la D.D.E. avait déjà travaillé sur un aménagement devant la mairie et propose afin de ne pas freiner le projet de scinder les travaux en deux phases.

#### 6) Ecole :

- Financement Ecoles Privées : M. le Maire rappelle la loi par laquelle l'Etat fait obligation aux communes de résidence des élèves de primaire de participer aux financements des écoles privées. L'école St Gabriel à Valréas par un courrier du 27 octobre 2008 signifie au Maire que deux enfants de Venterol sont scolarisés dans leur établissement. Cette loi étant de nature à déséquilibrer le budget communal et notamment le budget scolaire, l'ensemble des Maires du canton a décidé de ne pas payer. En effet, le Maire de la commune peut refuser l'inscription d'un enfant résident sur Venterol dans une école publique d'une autre commune. En revanche, il ne sera pas consulté pour une inscription dans une école privée et aura l'obligation de financer ce choix.

- Accueil en cas de grève : de même l'instauration du service minimum dans les écoles pose de nombreux problèmes.

7) PARC : le Maire expose le planning d'élaboration de la charte du PARC. Lorsque le dossier sera plus développé une réunion d'information sera organisée. M. Dominique JOUVE s'inquiète du doublon entre le « PARC » et le Projet de « PAYS ». Les thèmes traités par l'un se retrouvent dans l'autre. Il rajoute que le PAYS tel qu'il est aujourd'hui n'a plus d'identité, ni de cohérence.

#### 8) Eau Assainissement :

- les travaux de la Place Sabarot sont bientôt achevés. Les travaux de la rue qui monte à la Place se sont avérés plus compliqués que prévu, l'escalier s'étant effondré.

- la D.D.E a été relancée pour le dossier de rénovation des réseaux sur le village.

- pour le raccordement du quartier de la Gare les notifications des subventions ont été reçues.

- Suite à une rencontre chez Mme BRECHET aux Estangs concernant des infiltrations d'eau dans une cave, il s'avère que les travaux de voirie n'ont pas été conformes. Une réclamation a été faite à la D.D.E.,

Une réunion avec la D.D.E. est programmée le 6 novembre à 10h.

#### 9) Divers :

- Rond Point de Novézan : le projet proposé est une plantation de lavandes avec des plans d'iris intercalés, l'ensemble disposé en forme de spirale.

- L'Hôpital de Valréas : l'activité de chirurgie sera arrêtée au plus tard le 31/12/2008. La maternité sera maintenue pour une durée de 12 mois reconductible une fois. Elle sera soumise au résultat d'une évaluation réalisée avant le 31/12/2009 par l'agence régionale de l'hospitalisation.

- CAF : avenant pour reconduire le contrat enfance jusqu'au 31/12/2011

- La Poste : le projet de privatisation de la Poste pose le problème du rôle que doivent jouer les communes qui ont une agence postale communale face à une entreprise devenue privée.

- Lucien MAURY signale que « Contes et Rencontres » viendront sur Venterol le 29 novembre à 20h30 à la salle des Fêtes. Mme Marie-Claude FOURNET est chargée de l'organisation de la soirée.

- SIDREI (Syndicat intercommunal de Défense des rives de l'Eygues inférieur) : les nouveaux statuts sont adoptés.
- Prochaines réunions à retenir : Mardi 4 novembre à 10h avec le SDED, jeudi 6 novembre à 10 h avec la DDE, Vendredi 7 novembre à 9h ouverture de l'enquête publique du P.L.U., vendredi 7 novembre 18h urbanisme, mardi 11 novembre cérémonie devant la mairie à 11h, jeudi 13 novembre à 15 h avec l'entreprise Epur Nature, jeudi 13 novembre à 18 h pour le Logement Venterolais, vendredi 14 novembre pour la Fibre Optique, mercredi 5 novembre de 15 h à 18 h animation « Tea Time » à la salle des fêtes
- bulletin municipal : les personnes ne recevant pas le bulletin doivent se faire connaître en mairie. En général, 4 bulletins sont publiés par an soit en janvier, avril, juillet et octobre. Ils sont consultables sur le site de la Mairie : [www.venterol.net](http://www.venterol.net)
- Ventes en bordure de route : suite à un courrier de la Direction Régionale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, il est rappelé les lois de la République (loi le Chapelier) et le code du commerce qui posent les principes de la liberté de l'installation d'un commerce, de la liberté des prix et de la concurrence dans le respect des réglementations. Suite à plusieurs contrôles de leurs services il n'a pas été constaté, dans le commerce de M. LAINE d'infraction. En conséquence, le Maire explique qu'aucune loi ne permet de privilégier les commerçants ou exploitants résidants dans la commune.
- Taxe de séjour : cette taxe sera instaurée pour l'année 2009.

Le prochain conseil aura lieu le 1 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.